EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

OBJET

08 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

N° 2017-03-08 Nomenclature : 7.5.1

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants: 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs: 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BALNCHARD Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres	:
en exercice 2	
présents	23
ayant un pouvoir ()6
votants 2	9

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

La loi prévoit une subvention exceptionnelle destinée aux collectivités territoriales et attribuée sur décision du ministre de l'intérieur, sur proposition de la commission des finances du Sénat. Il s'agit d'une réserve parlementaire. Les demandes sont soumises au régime du décret n°99-1060 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

La réserve parlementaire délivrée en 2017 par Monsieur Yannick VAUGRENARD, Sénateur de Loire-Atlantique, est réservée aux communes portant un projet de travaux d'accessibilité à tous les bâtiments.

La commune de Treillières a programmé des travaux d'extension de l'école Alexandre-Vincent. Dans ce cadre, les travaux de mise en accessibilité prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ont été intégrés au projet.

Au stade de l'avant-projet détaillé, le montant de ces travaux est estimé à 100 000 € HT.

La commune de Treillières propose de solliciter une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de la réserve parlementaire 2017 pour son projet de mise accessibilité de l'école Alexandre-Vincent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire du Sénateur VAUGRENARD pour l'Ad'AP de l'école Alexandre-Vincent;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

Maire, Alain ROYER

